

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 546

AMENDEMENT

présenté par

Mme Pic, M. Garot, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Sother, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Vallaud, M. William, M. Vicot, Mme Thomin, Mme Thiébault-Martinez, M. Simion, M. Saulignac, Mme Runel, M. Roussel, Mme Rouaux, Mme Rossi, M. Proença, M. Pribetich, M. Potier, Mme Pirès Beaune, M. Pena, Mme Pantel, M. Oberti, M. Naillet, Mme Mercier, M. Lhardit, M. Leseul, Mme Keloua Hachi, Mme Karamanli, Mme Jourdan, M. Houlié, M. Hollande, Mme Céline Hervieu, Mme Herouin-Léautey, Mme Hadizadeh, M. Hablot, M. Guedj, Mme Got, Mme Godard, M. Fégné, Mme Froger, M. Faure, M. Eskenazi, M. Echaniz, Mme Dombre Coste, Mme Diop, M. Delautrette, M. Delaporte, M. David, M. Courbon, M. Christophle, Mme Capdevielle, M. Califer, M. Philippe Brun, Mme Bregman, M. Bouloux, M. Benbrahim, Mme Bellay, M. Belhaddad, M. Baumel, Mme Battistel, M. Barousseau, M. Baptiste, M. Aviragnet, Mme Allemand et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Dans l'objectif d'établir un cadre normatif en la matière, une réflexion est engagée concernant la collecte, le traitement et la valorisation souveraine des données opérationnelles issues de systèmes autonomes (drones, radar, capteurs ISR) utilisés lors de ce type d'exercice, y compris celles acquises auprès des partenaires alliés, pour l'entraînement des algorithmes de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à apporter une précision sur les enseignements que nous devons tirer de l'exercice ORION 2026.

En effet, le retour d'expérience de cet exercice fait état de l'absence de récupération des données opérationnelles issues de systèmes autonomes. Or ces données constituent un actif stratégique pour l'entraînement des algorithmes, l'amélioration continue des systèmes et, in fine, la supériorité opérationnelle permettant une décision autonome en zone contestée, comme en atteste le conflit ukrainien.

Conscients des difficultés juridiques et éthiques que la collecte de données peut engendrer, nous proposons avec cet amendement d'engager la réflexion sur l'établissement d'un cadre normatif relatif à la collecte, au traitement et à la valorisation souveraine de ces données.